ART. 36 N° I-2483

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º I-2483

présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

## **ARTICLE 36**

À la fin, substituer au montant :

« 21 337 000 000 € »

le montant:

« 16 337 000 000 € ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2018, le coût de la participation de la France à l'UE a augmenté par rapport à 2017 pour atteindre entre 7.4 et 6.2 Mds suivant la méthode de calcul (entre 4.4 et 5.4 Mds en 2017). Il apparait donc nécessaire de diminuer de façon substantielle notre contribution, ce qui permettra dans le même temps de neutraliser les effets néfastes d'une grande partie des décisions de Bruxelles sur nos finances publiques.